

Grande victoire pour le STTP : la loi de retour au travail de 2011 déclarée inconstitutionnelle

Pour distribution immédiate

Le 28 avril 2016

OTTAWA – Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) se réjouit vivement d’une décision rendue aujourd’hui selon laquelle le gouvernement Harper n’a pas respecté la liberté d’association de ses membres en leur imposant, le 26 juin 2011, une loi de retour au travail.

« Il s’agit d’une victoire pour l’ensemble des travailleuses et travailleurs, où qu’ils soient », déclare Mike Palecek, président national du STTP.

« En 2011, Postes Canada et le gouvernement conservateur ont pipé les dés en nous imposant d’abord un lock-out, puis une loi de retour au travail. Cette ingérence du gouvernement était totalement injuste et portait atteinte à notre droit à la libre négociation collective. »

Dans sa décision, le juge Firestone de la Cour supérieure de justice de l’Ontario déclare que la loi adoptée par le gouvernement Harper, qui imposait, de surcroît, une offre de règlement aux travailleurs et travailleuses des postes, « [traduction] viole le droit à la liberté d’association et le droit à la liberté d’expression » prévus aux alinéas 2 d) et 2 b) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et qu’elle est « [traduction] inconstitutionnelle et nulle ».

« Que Deepak Chopra et ses 22 vice-présidents se le tiennent pour dit : tenter de piper les dés une fois de plus, ça ne fonctionnera pas », prévient Mike Palecek.

Le STTP négocie actuellement avec Postes Canada, dont le PDG, Deepak Chopra, est celui-là même qui, en 2011, a paralysé le service postal public et mis en lock-out les travailleurs et travailleuses des postes. La haute direction de Postes Canada a déposé une demande de conciliation; elle refuse d’étudier toute revendication du Syndicat destinée à améliorer les services, et elle refuse aussi de mettre fin aux reculs.

« Postes Canada tente déjà de bousculer les choses en amorçant le compte à rebours d’un lock-out », déclare Mike Palecek.

« Cette fois-ci, la haute direction de Postes Canada ne pourra pas compter sur le gouvernement pour lui faciliter la tâche. »

-30-

Information : Aalya Ahmad, service des communications du STTP, 613-327-1177 ou aahmad@cupw-sttp.org.